

GUIDE D'USAGE DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE** POUR LA RÉALISATION DE **PARCOURS VAE** SUR DES CERTIFICATIONS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

Introduction

L'IA générative peut se définir¹ comme l'**ensemble des techniques permettant de simuler des processus cognitifs humains à l'aide de systèmes informatiques**. Les systèmes d'intelligence artificielle générative recourent à des réseaux neuronaux sophistiqués pour élaborer des créations originales (textes, images, vidéos, etc.) **à partir de données préexistantes**. Ces intelligences artificielles assimilent d'énormes corpus de données et sont capables de concevoir de nouveaux éléments en fonction des motifs repérés, **sans pour autant saisir le sens ou le contexte des informations qu'elles produisent**.

L'émergence de ces technologies a induit une transformation radicale dans de nombreux domaines. **Concernant le dispositif de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)**, les usages possibles sont divers : comme la VAE s'appuie sur le rapprochement entre expériences acquises au travers d'un parcours professionnel et référentiel d'une certification, l'approche sémantique offerte par l'IA générative permet de faciliter grandement le processus à ses différentes étapes. Mais la VAE, au-delà de ces correspondances, est aussi un parcours des candidat-es qui exige une réflexion sur ses expériences professionnelles et personnelles et l'expertise issue de ces pratiques. Par ailleurs les usages de l'IA ne sont pas sans risques.

En réponse à ces enjeux, ce guide est le fruit d'un groupe de travail réunissant des professionnelles du conseil et de l'accompagnement VAE universitaire de 13 établissements². Il vise à poser un cadre d'usage de l'IA pour les différents intervenant-e-s d'un parcours VAE :

- candidat-e-s ;
- architectes de parcours / conseillers-ères VAE sur la phase de choix de la certification et de construction du parcours ;
- accompagnateurs-trices sur l'écriture du dossier VAE ;
- membres de jury VAE : responsables pédagogiques, enseignant-e-s, enseignant-e-s s/chercheur-se-s, professionnel-le-s.

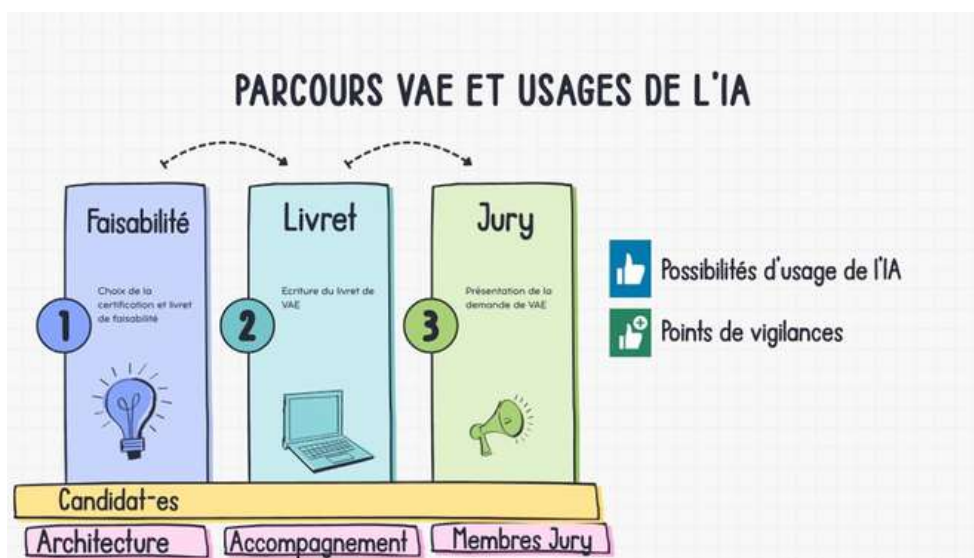
¹ Pour une définition détaillée voir le Chapitre 1, Article 3 du Règlement européen sur l'intelligence artificielle (RIA), entrée en vigueur le 2 août 2024

² Université de technologie de Compiègne, Université Bourgogne Europe, Université Perpignan, Université de Toulouse, CY université, Université de Rennes, CNAM, Université Sorbonne Paris Nord, Université de Montpellier, UPEC, Université de Nantes, Université de Bretagne Occidentale, Aix Marseille Université

Principes généraux

- **Transparence** : déclarer l'utilisation d'une IAG
- **Responsabilité** : l'utilisateur reste entièrement responsable de la qualité, de l'exactitude et de l'originalité de ses travaux
- **Autonomie intellectuelle** : l'IA est un outil d'aide, non un substitut à la réflexion critique et à la créativité personnelle. Il est nécessaire de toujours valider les réponses de l'IAG
- **Confidentialité** : il est important de veiller au respect de la confidentialité et de la protection des données personnelles au moment de la production et de l'évaluation du dossier de validation lors de tout usage de l'IA
- **Ethique** : prévenir les biais et maintenir une supervision humaine
- **Exigence** : la VAE universitaire, au-delà de la seule description de l'expérience, nécessite la démonstration écrite et argumentée de la maîtrise des acquis de l'expérience (compétences, méthodes, concepts scientifiques) attendue au référentiel du diplôme visé comme l'adoption d'une posture réflexive.

L'application de ces principes fondamentaux est déclinée dans ce guide selon son rôle dans un parcours de VAE



1 - Faisabilité

Possibilités d'usage	Points de vigilance
Choix de la certification et orientation VAE	
✓ Comparer des référentiels de certifications ✓ Comprendre les blocs de compétences ✓ Formuler des hypothèses d'adéquation expérience / certification ✓ Identifier les écarts à combler	⚠ L'IA peut aider à explorer des pistes de certification, mais la décision finale relève d'un échange avec l'accompagnateur ou le certificateur ✗ Ne pas laisser l'IA décider seule de la certification cible ✗ Ne pas s'appuyer sur une unique analyse automatisée et non comprise
Dossier de faisabilité	
✓ Rester l'auteur unique du contenu du dossier de faisabilité : rester responsable de l'authenticité et de la véracité de mon parcours, de mes expériences et de mes compétences décrites ✓ S'approprier tous les contenus produits : être capable d'expliquer, de justifier et de défendre chaque élément de mon dossier, que j'aie utilisé l'IA ou non	⚠ L'IA peut aider à structurer la présentation des expériences, mais ne doit jamais produire ou reformuler des éléments factuels sans validation rigoureuse par le candidat ✗ Ne pas générer ou extrapoler des missions, responsabilités ou durées

2 - Dossier de VAE

Possibilités d'usage	Points de vigilance
✓ L'IA peut être un complément d'aide méthodologique : structuration, reformulation, planification, cadres réglementaires ou des références méthodologiques en lien avec ma certification ✓ Aide réflexive indirecte : grilles d'auto-évaluation, simulations de jury, vérifier la complétude de mon dossier ✓ Aide formelle : orthographe, clarté rédactionnelle, supports visuels ✓ Créer des supports visuels : demander à l'IA de m'assister dans la conception de schémas, tableaux ou organigrammes pour illustrer mon parcours ou mes compétences	⚠ Garantir l'authenticité de ma démarche réflexive : m'assurer que mon analyse critique, mes prises de recul et mes apprentissages sont le fruit de ma propre réflexion, citer mes sources ⚠ S'approprier tous les contenus produits : être capable d'expliquer, de justifier et de défendre chaque élément de mon dossier devant le jury, que j'aie utilisé l'IA ou non ⚠ Respecter la confidentialité des données : ne communiquer aucune donnée personnelle sensible concernant des tiers lors de mes échanges avec l'IA ⚠ Insérer des pictogrammes d'usage : mentionner dans mon dossier les parties où l'IA a été utilisée (structuration, reformulation, etc.) pour garantir la transparence vis-à-vis du jury ✗ Ne pas faire rédiger mon dossier par l'IA : copier-coller directement les contenus générés par l'intelligence artificielle. Mon dossier doit refléter mon parcours, mon expérience et ma réflexion personnelle ✗ Ne pas faire analyser l'intégralité de mon dossier VAE par l'IA : ne pas soumettre mon dossier complet à une IA qui n'est pas une IA de confiance (i.e. du type service grand public gratuit qui construit sa valeur sur les données fournies par les utilisateurs et les exploite dans ses phases d'entraînement) ✗ Ne pas utiliser l'IA pour générer de fausses expériences : inventer, embellir ou déformer la réalité de mon parcours. Toute fabrication factuellement fautive est une fraude incompatible avec la démarche VAE. ✗ Ne pas me reposer uniquement sur l'IA : remplacer mon accompagnateur, ma réflexion personnelle ou les échanges humains indispensables à la réussite de ma VAE par l'intelligence artificielle ✗ Ne pas utiliser des modélisations ou des cadres théoriques non maîtrisés : faire référence à des modèles, théories ou méthodologies proposés par l'IA s'ils ne correspondent pas à ma compréhension effective

3 - Jury

Possibilités d'usage	Points de vigilance
✓ Créer des supports visuels : demander à l'IA de m'assister dans la conception de schémas, tableaux ou organigrammes pour illustrer mon parcours ou mes compétences ✓ Simulations de questions ✓ Reformulation orale ✓ Entraînement à l'argumentation	⚠ Le jury n'évalue pas la qualité d'un texte, mais la maturité d'un parcours et la capacité réflexive du candidat ⚠ Bien préciser mes sources ✗ Ne pas apprendre par cœur des réponses générées par l'IA



Guide d'usage accompagnateur-rice / Architecte de parcours (interne ou externe)

1 - Usage de l'IA par le professionnel (architecte de parcours, conseiller-ère VAE, responsable pédagogique, enseignant, AAP)

Possibilités d'usage	Points de vigilance
✓ Pour explorer des hypothèses de certifications ou de niveaux de diplôme proches du profil du candidat, à partir de données strictement anonymisées et de prompts explicitement paramétrés ✓ Pour orienter vers les certificateurs et leurs services VAE ✓ Pour relire et reformuler les réponses aux prompts (repérer des manques, des écarts entre le CV, la retranscription d'un entretien avec le candidat et le diplôme visé)	⚠ Vérifier les informations communiquées par l'IA avant de les transmettre au candidat ⚠ Communiquer à l'IA des données anonymes (protection des données) ✗ Ne pas préconiser un parcours sans le regard d'un expert pédagogique pour vérifier la faisabilité du projet VAE ✗ Ne pas transmettre les données personnelles du candidat (CV) ✗ Ne pas transmettre les informations générées par l'IA sans vérification, copier-coller ✗ Négliger le référentiel du diplôme (il faut utiliser le référentiel de la fiche RNCP active).

2 - Usage de l'IA avec le/la candidat-e

Possibilités d'usage	Points de vigilance
✓ Pour accompagner le candidat sur son usage de l'IA : reformuler, synthétiser/structurer son dossier de faisabilité tout en maintenant son propre récit de ses expériences ✓ Compléter l'usage de l'IA par des entretiens : « conseil » pour expliquer les informations communiquées par l'IA, « de positionnement et de préconisation de parcours » pour s'assurer de la véracité du dossier de faisabilité et repérer les écarts, de « pré-engagement » pour vérifier la faisabilité du projet VAE et la mise en œuvre de la démarche ✓ Préparer le parcours VAE avec le candidat avec l'IA (organisation, financement, contraintes personnelles, handicap...)	⚠ Demander au candidat d'insérer un picto de l'usage de l'IA si elle est utilisée ⚠ Toujours relire, adapter et valider les contenus générés ✗ Ne pas laisser l'IA rédiger à la place de la personne ✗ Ne pas remplacer l'analyse réflexive du candidat par des écrits génériques, non vécus par la personne ✗ Ne pas présenter les résultats issus de l'IA comme des conclusions ou des décisions, mais comme des éléments d'aide à l'analyse soumis à validation humaine

Guide d'usage accompagnement au dossier de VAE

1 - Guide d'usage de l'IA par le/la chargé-e d'accompagnement (accompagnateur-trice, enseignant-e, AAP)

Possibilités d'usage	Points de vigilance
✓ Adopter une méthode de prompt explicite et reproductible (ex. méthode ACTIF) afin de garantir la traçabilité, la cohérence et la maîtrise des résultats produits par l'IA ✓ Explorer l'IA comme outil d'aide à la réflexion, à l'auto-évaluation et à la professionnalisation de sa pratique, sans jamais déléguer la prise de décision pédagogique ou l'orientation du parcours ✓ Se former aux techniques de l'IA et de son éthique ✓ Être transparent sur mon recours à l'IA validée par mon institution ✓ Construire des modèles de mail type (pour optimiser le temps)	⚠ Rester pleinement responsable des contenus, conseils et préconisations transmis au candidat, y compris lorsqu'ils sont appuyés par des propositions générées par l'IA ✗ Ne pas copier-coller sans relecture critique des contenus générés ✗ Ne pas transmettre ou traiter des données personnelles ou confidentielles ✗ Ne pas soumettre un dossier VAE complet à une IA ✗ Ne pas utiliser l'IA pour vérifier la conformité finale d'un dossier au référentiel (responsabilité humaine exclusive)

2 - Usage de l'IA avec le/la candidat-e

Possibilités d'usage	Points de vigilance
✓ Utiliser l'IA pour structurer la pensée, proposer des plans, reformuler des idées, ou s'entraîner à l'oral ✓ Encourager le candidat à s'approprier les textes produits ✓ Vérifier les sources et informations communiquées par le candidat ✓ Concevoir des supports et outils d'aide à l'accompagnement méthodologique (Élaborer un plan, créer des grilles/ fiches d'analyse, guide de questionnement)	⚠ Signaler par des pictos tout usage des IA dans la production écrite ⚠ Utiliser l'IA comme support au développement de la réflexivité du candidat (structuration de la pensée, clarification du vécu, mise en mots de l'expérience), et non comme un outil de production de contenus standardisés ⚠ Jouer un rôle de médiation entre les propositions de l'IA et le parcours réel du candidat, en aidant à interpréter, contextualiser et critiquer les résultats produits. ⚠ Veiller à ce que l'usage de l'IA ne conduise ni à une déformation du parcours réel du candidat, ni à une surinterprétation de ses compétences, à l'écrit comme à l'oral ✗ Ne pas déposséder ou induire en erreur le candidat sur son dossier ou à l'oral, à cause de l'IA.

Guide d'usage membres jury VAE

Membres de jury : enseignants, responsables pédagogiques, professionnels

Possibilités d'usage	Points de vigilance
✓ Utiliser une IA qui a récolté l'aval de l'ESR ✓ Informer le candidat de l'utilisation de l'IA afin qu'il puisse exercer son droit d'opposition ✓ Supprimer toutes les informations personnelles du dossier du candidat s'il est inséré dans l'IA afin de respecter la RGPD ✓ Générer des questions via l'IA en soumettant le dossier anonymisé afin de disposer d'un référentiel de questions ✓ Générer les réponses aux questions via l'IA pour avoir un référentiel et une base d'évaluation sans que l'IA soit la seule source ✓ Utiliser l'IA pour vérifier la véracité des sources citées dans le dossier du candidat : sitographie, bibliographie etc	⚠ Vérifier le dossier afin d'identifier si le candidat a lui-même rédigé ou utilisé l'IA, pour tout ou partie du dossier ⚠ Analyser l'adéquation du dossier avec le référentiel à l'aide de l'IA, uniquement comme outil de repérage d'écarts potentiels, devant impérativement faire l'objet d'une validation humaine explicite et argumentée ⚠ Mentionner l'usage de l'IA sur l'analyse du dossier ✗ Ne pas utiliser l'IA pour prédire, orienter ou justifier une décision de validation, validation partielle ou refus ✗ Ne pas s'appuyer uniquement sur l'IA pour analyser un dossier de validation ✗ Ne pas utiliser l'IA pour standardiser les appréciations finales du jury



Annexe - Proposition charte engagement du candidat

Cadre d'usage de l'IA de candidat-e à une VAE universitaire

En signant cette charte, je m'engage à utiliser l'intelligence artificielle de manière éthique, responsable et transparente dans le cadre de ma démarche VAE. Je reconnais que toute utilisation frauduleuse de l'IA ou tout défaut de déclaration peut entraîner le rejet de ma candidature et compromettre l'obtention de ma certification.

Je comprends que la VAE valorise mon expérience authentique et mes compétences réelles, et que l'IA ne doit être qu'un outil d'aide à la formalisation, jamais un substitut à ma réflexion personnelle.

Je m'engage à fournir, sur demande de mon accompagnateur ou du jury, les informations relatives à mon utilisation de l'IA : outils employés, prompts utilisés, liens vers les conversations et parties du dossier concernées.

Date et signature :

Annexe - Pictos de déclaration d'usage de l'IA

Exemple des propositions de pictogramme de déclaration de 4 niveaux d'usage de l'IA par l'Université du Québec : [Pictogrammes de déclaration des niveaux d'utilisation de l'intelligence artificielle générative \(IAg\) – Ressources pédagogiques](https://www.uqac.ca/ressourcespedago/iag/)

Utilisation des pictogrammes

Vous pouvez les utiliser librement, sans modification et sans obligation de citation.

Lorsque possible, faire pointer vers cette page :

<https://www.uqac.ca/ressourcespedago/iag/>

1. Aucune utilisation d'IAg

Nom du pictogramme : *Aucune utilisation*



Format compact :



2. Assistance limitée de l'IAg

Nom du pictogramme : *Assistance limitée*



Format compact :



3. Production partagée avec l'IAg

Nom du pictogramme : *Assistance partagée*



Format compact :



4. Production majoritairement assistée

Nom du pictogramme : *Assistance majeure*



Format compact :

